

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR

**LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA
SOCIETE GROUPE MILLIET**

PAR

Madame Patricia MILLIET et Madame Brigitte MILLIET



Correge & Associés

*Commissaire
aux comptes*

7 rue Turbigo
91430

Siret 88185157000021

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de PARIS

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports devant être effectués à la société GROUPE MILLIET par Madame Patricia MILLIET et Madame Brigitte MILLIET

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée concernant les apports devant être réalisés à la société **GROUPE MILLIET** par **Madame Patricia MILLIET** et **Madame Brigitte MILLIET**, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 alinéa 2 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L227-1 alinéa 3 dudit Code.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport signé par les représentants des sociétés concernées.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission : ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

1-PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

L'opération d'apport est réalisée :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Patricia MILLIET épouse de Monsieur Serge ZYLBERBOGEN, domiciliée 30 rue des Francs Bourgeois (75004) PARIS ; Née le 25 octobre 1947 à Paris (75015) ; mariée sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SAINT – FARGEAU - PONTIERRY (77310) le 5 juin 1972 ; ledit régime sans aucune modification depuis.

Madame Brigitte MILLIET épouse SANDRIN, domiciliée 4 Allée de Sylvie – (91200) ATHIS MONS ; née le 21 août 1955 à Paris (75013) ; mariée sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de SAINT – FARGEAU – PONTIERRY (77310) le 31 août 1978 ; ledit régime sans aucune modification depuis.

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

Ci-après désignés individuellement par « Apporteur »,

Ou collectivement par « Apporteurs »

D'une part,

GROUPE MILLIET, société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est sis 3 Impasse des Marais – Zone des Grands Marais – 94000 CRETEIL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 890 741 556, représentée à l'effet des présentes par Madame Brigitte SANDRIN en sa qualité de Présidente.

Ci-après désignée par la « Société Bénéficiaire »,

D'autre part,

Ci-après désignés ensemble par les « Parties »

et individuellement par une « Partie »

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le GROUPE MILLIET est une société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est sis 3 Impasse des Marais – Zone des Grands Marais – 94000 CRETEIL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 890 741 556 (la « Société Bénéficiaire »). La Société Bénéficiaire a pour activité : Holding. Le capital de la Société Bénéficiaire est d'un montant de 200 000 €, divisé en 1 000 actions de 200 € de valeur nominale chacune (les « Actions »),

J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC ; est une société par actions simplifiée au capital de 240 000 €, dont le siège social est à 65 rue Baron Le Roy – 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 027 017 (la « Société Émettrice »). Le capital de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC est d'un montant de 240 000 €, divisé en 12 000 actions de 20 € de valeur nominale chacune.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT : DÉSIGNATION DES TITRES APPORTÉS

L'opération est matérialisée par un traité d'Apport qui a pour objet, sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités prescrites par la loi, de définir les conditions dans lesquelles les Apporteurs apportent à la Société Bénéficiaire (« l'Apport »), les titres de participations suivants (les « Titres Apportés ») :

Apport réalisé par Madame Patricia ZYLBERBOGEN. La pleine propriété de 4 995 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC ;

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

Apport réalisé par Madame Brigitte SANDRIN. La pleine propriété de 4 995 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC ;

Origine de propriété des Titres Apportés

Madame Patricia ZYLBERBOGEN déclare que sur les 4 995 actions apportées :

- 4 987 actions lui appartiennent pour les avoir reçues par donation, consentie par Monsieur et Madame Jacques MILLIET suivant acte reçu le 2 décembre 2005 par Maître Xavier DUPONT, Notaire à Paris 12ème arrondissement ;
- 2 actions lui appartiennent pour les avoir acquises le 29 septembre 1978 ;
- 6 actions lui appartiennent pour les avoir acquises le 29 octobre 1984.

Madame Brigitte SANDRIN déclare que sur les 4 995 actions apportées :

- 4 987 actions lui appartiennent pour les avoir reçues par donation, consentie par Monsieur et Madame Jacques MILLIET suivant acte reçu le 2 décembre 2005 par Maître Xavier DUPONT, Notaire à Paris 12ème arrondissement ;
- 2 actions lui appartiennent pour les avoir acquises le 29 septembre 1978 ;
- 6 actions lui appartiennent pour les avoir acquises le 28 juin 1980.

RÉGIME JURIDIQUE DE L'APPORT

L'Apport est effectué sous le régime de droit commun des apports en nature, tel que défini par le Code de Commerce.

DATE DE RÉALISATION

Le transfert de la propriété et de la jouissance des Titres Apportés au profit de la Société Bénéficiaire interviendra à la date de l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire qui approuvera le Traité d'Apport (la « Date de Réalisation »).

La Société Bénéficiaire aura seule droit aux dividendes et produits qui seront le cas échéant attribués aux Titres Apportés postérieurement à la Date de Réalisation. A cet effet, les Apporteurs subrogent la Société Bénéficiaire dans tous les droits et actions attachés aux Titres Apportés.

Aucune distribution de dividendes ou répartition d'actifs n'a été ni ne sera effectuée par la Société Bénéficiaire et la société dont les titres sont apportés entre le 1er janvier 2023 et la Date de Réalisation.

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

L'Apport s'inscrit dans le cadre d'une opération de restructuration patrimoniale. Cette opération est effectuée par voie d'apport par les Apporteurs au profit de la Société Bénéficiaire des Titres Apportés dans les conditions définies par le Traité d'Apport.

VALORISATION DES TITRES APPORTES

Apports à la valeur économique :

Les Titres Apportés par Madame Patricia ZYLBERBOGEN et Madame Brigitte SANDRIN à la Société Bénéficiaire sont évalués sur la base de leur valeur réelle, soit une valeur unitaire des titres apportés de CINQ CENT QUARANTE (540) € :

Apport réalisé par Patricia ZYLBERBOGEN :

La pleine propriété de 4 995 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC,

Valeur d'apport : 2 697 300 €

Apport réalisé par Brigitte SANDRIN :

La pleine propriété de 4 995 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC,

Valeur d'apport : 2 697 300 €

Valeur globale des apports : En conséquence, sur un plan comptable, le montant global des apports est de : 5 394 600 €.
--

ÉVALUATION DE LA SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE

Les Parties conviennent de valoriser la Société Bénéficiaire à la somme globale de SIX CENT MILLE EUROS (600 000 €). En conséquence, la valeur unitaire des Actions actuelles de la Société Bénéficiaire ressort à SIX CENTS EUROS (600 €).

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

PARITE D'ECHANGE

La comparaison de la valeur de l'Action de la Société Bénéficiaire avec celle l'action de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC fait ressortir une parité de 10 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC pour 9 actions de la société bénéficiaire.

RÉMUNÉRATION DES APPORTS - ATTRIBUTIONS

Apport réalisé par Patricia ZYLBERBOGEN :

En contrepartie de l'Apport de la pleine propriété de 4 995 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BB,

Attribution de 4 495 actions nouvelles : 4 495 Actions Nouvelles

Apport réalisé par Brigitte SANDRIN :

En contrepartie de l'Apport de la pleine propriété de 4 995 actions de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC,

Attribution de 4 495 actions nouvelles : 4 495 Actions Nouvelles

Total : 8 990 Actions Nouvelles

Augmentation de capital - Nombre d'Actions Nouvelles :

En représentation de la valeur de leur Apport, il sera attribué aux Apporteurs, à titre forfaitaire :

Valeur des Titres Apportés = 5 394 600 € / 600 € = 8 991, arrondi à 8 990 Actions Nouvelles

Valeur de l'Action :

D'une valeur nominale chacune de DEUX CENTS (200) € (les « Actions Nouvelles »), entièrement libérées, à créer, en augmentation du capital de la Société Bénéficiaire d'un montant de 1 798 000 €, selon le détail suivant :

Prime d'apport :

La différence entre la valeur globale des Actions Nouvelles : 5 394 000 €

Et, d'autre part la valeur nominale des Actions Nouvelles attribuées,

Soit : - 1 798 000 €, constituera une prime d'apport de : **3 596 000 €**

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

Qui sera à la disposition de l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire pour tous emplois jugés opportuns, notamment pour la dotation de toutes réserves ou provisions et la couverture de toutes charges directes ou indirectes résultant de l'Apport.

Soulte :

La différence entre :

D'une part la valeur globale des Titres Apportés : 5 394 600 €

Et, d'autre part la valeur nominale des Actions Nouvelles attribuées (1 798 000 €), majorée de la prime d'émission relative aux Actions Nouvelles attribuées (3 596 000€),

Soit : - 5 394 000 €, constituera une soulte de : **600 €**

Qui sera comptabilisée au crédit des comptes courants des Apporteurs dans les comptes de la Société, dans les conditions suivantes :

- Madame Patricia ZYLBERBOGEN : 300 €
- Madame Brigitte SANDRIN : 300 €

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Actions de la Société Bénéficiaire porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation, en sorte que chaque Apporteur aura droit aux dividendes ou acomptes sur dividendes susceptibles d'être distribués par la Société Bénéficiaire à compter de cette date.

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

2-DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports :

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté en :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique et économique de l'opération ;
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération ;
- Entretien avec l'avocat et l'expert-comptable ;
- Examen des documents d'évaluation ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre ;
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports ;
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés) ;
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports.

Réalité et appréciation de la valeur des apports :

Mes travaux ont été axés, entre autres, sur la valorisation du fonds de commerce de la société J MILLIET BERCY BISTROT CASH BBC. ainsi que des actifs principaux.

Pour évaluer l'apport, j'ai analysé, entre autres, la méthode d'évaluation et vérifié les données chiffrées utilisées, ainsi que la pertinence des choix réalisés.

A ce jour, il n'y pas d'éléments portés à ma connaissance qui aurait une incidence négative sur la valorisation de ces travaux techniques.

Ma mission, prévue par la loi, ne relève ni d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité. Elle n'a donc pour objectif, ni de me permettre de formuler une opinion sur les comptes, ni de procéder à des opérations spécifiques concernant le respect du droit des sociétés.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée par un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

GROUPE MILLIET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 000 €
Siège social : 3, Impasse des Marais, Zone des Grands Marais
94000 Créteil
SIRET 590 741 556

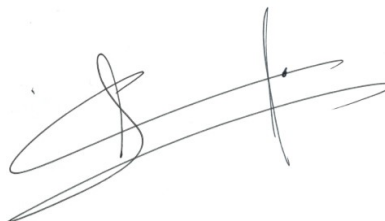
3-CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à **5 394 600 euros** n'est pas surévaluée et en conséquence, que la valeur de ces apports est au moins égale au montant du capital souscrit de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à IGNY, le 12/01/2024

Arnaud CORREGE
Pour le cabinet CORREGE & ASSOCIES

Commissaire aux Apports
Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal stroke and a vertical stroke, likely representing the name Arnaud Corregé.